



ATTESTATION

La Société : **ACTA Industrie**

BP 71 - 13 Bld Monge
69882 MEYZIEU Cedex

atteste que les gammes d'appareils désignés ci-dessous :

COMETE 400 à 11000
COSMOS 400 à 11000
COPERNIC V 400 à 2500
COPERNIC H 400 à 3500
COPERNIC H 400 I à 3500 I
COPERNIC H 400 PCI à 3500 PCI

- possèdent :

- soit des moto-ventilateurs équipés de protection thermique de type ipsotherme (COPERNIC V 400 et 700),
- soit des moto-ventilateurs qui ne sont pas équipés de protecteur thermique de type ipsotherme car ce sont des moteurs EC à commutation électronique, protégés sur plusieurs aspects par leur propre électronique.

Pour ces derniers, en cas d'échauffement du moteur ou de sa carte électronique de pilotage (au-delà de sa classe de température), ou encore en cas de détection d'une surintensité, le moteur s'arrêtera afin de respecter les prescriptions de l'article CH32 de l'arrêté du 14 février 2000.

Fait à Meyzieu

Le 12/02/2021

P. DAUMAS

Responsable Laboratoire